



SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
GROUPEMENT GESTION RESSOURCES HUMAINES
SECTION PERSONNELS PERMANENTS

ARRETE SDRHF/PERS/SPP/N° 2023.2697
Portant composition de la commission consultative paritaire
unique des agents contractuels

La Présidente du Conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret 2016-1858 du 23/12/2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret 2017-1201 du 27/07/2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

VU le décret 2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de Seine-et-Marne N° CD-2021/07/01-0/10 de la séance du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne du 16 juillet 2021 – PV 117-1 relative à l'élection des membres du Bureau du Conseil d'administration du SDis77 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne du 16 juillet 2021 - PV 117-10 relative à la désignation des membres du Conseil d'administration au sein des diverses commissions du SDis77 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne du 12 septembre 2022 – PV 124-08 en date du 12 septembre 2022 relative à l'élection du troisième vice-président du Conseil d'administration et à sa désignation en tant que titulaire au sein des diverses commissions du SDis77 ;

VU les procès-verbaux des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire des agents administratifs, techniques et médico-sociaux des catégories A-B et C en date du 8 décembre 2022 ;

Arrête,

Article 1 : Le présent arrêté fixe la composition de la commission consultative paritaire comme suit :

Article 2 : Sont désignés membres représentants l'établissement public et représentants du personnel à la Commission consultative paritaire unique des agents contractuels :

CCP - Commission consultative paritaire unique des agents contractuels : 3 titulaires et 3 suppléants

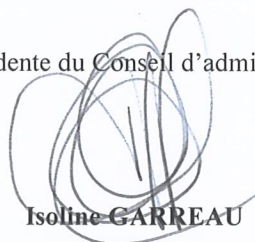
| Représentants de l'établissement public | Représentants du personnel | |
|---|--|--|
| Titulaires Mme Isoline GARREAU M. Pascal GOUHOURY M. Alain AUZET Suppléants M. Olivier LAVENKA Mme Nathalie BEAULNES-SERENI Mme Marianne MARGATE | Liste commune Avenir Secours CFE-CGC CFTC | Mme Marjorie CHICAULT – Titulaire Mme Aurélie MUCHERIE – Titulaire M. Christophe JORGE - Titulaire M. Jérémie ENFER – Suppléant |
| | | Mme Aicha SANGARE - Suppléante M. Karim BEN HACHEMI - Suppléant |

Article 9 : Conformément à l'article R. 421 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 10 : La Présidente du Conseil d'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le **06 NOV. 2023**

La Présidente du Conseil d'administration,



Isoline GARREAU